

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

VILLE DE
Châtellerault

PRESENTS (26) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

Mme RABUSSIÉ mandant a pour mandataire M. MEUNIER
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. BAUDIN mandant a pour mandataire M. PREHER
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES (2) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Marché d'entretien des carrefours à feux de NAINTRE et THURE

Sur le territoire de la commune de NAINTRE, des feux tricolores sont nécessaires pour la régulation du trafic routier au carrefour de la RD 910 et de la rue de l'Adjudant Réau. Il est indispensable de prévoir une maintenance et un dépannage le cas échéant.

La commune de THURE a le même besoin au carrefour des rues de Lenclôtre, Anne Franck et Marcel Joseph.

Or la commune de CHATELLERAULT dispose des moyens humains et techniques pour réaliser cette prestation dont le montant total a été évalué à 14 000 € sur la durée totale du marché.

Les communes ayant la possibilité de se porter candidates à un marché lancé par une autre collectivité, il est donc proposé d'établir un marché pour encadrer l'intervention des services techniques de CHATELLERAULT sur ces 2 carrefours. Les prestations auront pour base la délibération relative aux tarifs de mise à disposition de matériel logistique et prestations liées.

* * * * *

VU l'article 78 et 80 du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés à bons de commandes

VU l'article 27 du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 du Code des marchés publics relatif aux marchés inférieurs à 15 000 € HT passés sans publicité ni mise en concurrence,

VU la délibération n°32 du conseil municipal 15 décembre 2015 relative aux tarifs de mise à disposition du matériel du service logistique et prestations liées,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 juin 2016

n° 16

page 2/2

CONSIDERANT les besoins de la commune de NAINTRE pour intervenir sur les feux tricolores implantés au carrefour de la RD 910 et de la rue de l'Adjudant Réau,

CONSIDERANT les besoins de la commune de THURE pour intervenir sur les feux tricolores implantés au carrefour de la rue de Lenclôtre et de la rue Anne Frank,

CONSIDERANT que la candidature de la Commune de Châtellerault est justifiée par un investissement public local en ce qu'elle valorise les moyens mis en œuvre pour assurer un service public,

CONSIDERANT les moyens dont dispose la commune de CHATELLERAULT pour répondre à ces besoins,

CONSIDERANT que le prix proposé par la Commune de Châtellerault est déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects exposés,

Le conseil municipal ayant délibéré, autorise le maire ou son représentant à signer le marché de prestation de service et ses éventuels avenants avec la commune de NAINTRE d'une part et la commune de THURE d'autre part, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 30/06/16

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 29/06/2016